

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : Mme PENARD (procuration à Mme CLAMARON), Mme COCCO (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. DJORKAEFF), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme JAMBON (procuration à Mme CREDOZ),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Nouvelle dénomination de la rue Olympe de Gouges en impasse

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-30,

VU la délibération n° 24.10.03.09 du Conseil municipal en date du 03 octobre 2024 portant dénomination de la voie située entre les numéros 88 de la rue Emile Zola et 123 de la rue Raspail en rue Olympe de Gouges,

VU le plan de situation joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places et parcs publics de la Ville,

CONSIDERANT que par délibération en date du 03 octobre 2024, le Conseil municipal a nommé la voie située entre les numéros 88 de la rue Emile Zola et 123 de la rue Raspail, rue Olympe de Gouges,

CONSIDERANT que la qualification de cette voie privée en « rue », débouchant sur un chemin peu carrossable accessible aux riverains et aux agriculteurs, a créé une inquiétude chez les riverains,

CONSIDERANT également qu'il est constaté, depuis cette dénomination, l'augmentation de la circulation dans la rue, les applications de navigation guidant davantage les véhicules sur cette voie,

CONSIDERANT que dans un souci de préservation du cadre de vie des riverains, la Commune souhaite que la rue Olympe de Gouges soit renommée en impasse,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **RENOMMER** la rue Olympe de Gouges en Impasse Olympe de Gouges,
- **ABROGER** la délibération n° 24.10.03.09 du Conseil municipal en date du 03 octobre 2024,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur ALLOIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

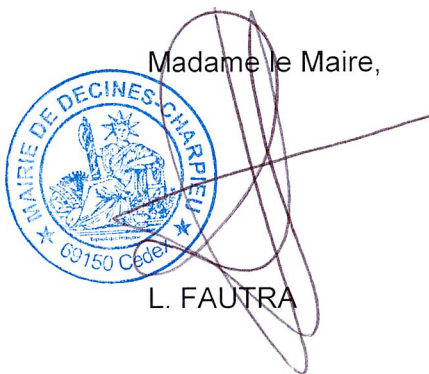
A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON (par procuration)
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.